



Neuchâtel, 1^{er} juillet 2020

Retour sur la session des 23 et 24 juin 2020 du Grand Conseil neuchâtelois

[ordre du jour de la session des 23 et 24 juin](#)

L'intégralité des débats est à retrouver en images [ici](#)

Assermentation

Notre camarade Dragan Mihailovic a prêté serment en qualité de député suppléant à l'occasion de la session de juin. Nous lui adressons nos félicitations.

Gestion financière de l'État pour l'exercice 2019 ([20.020ce tome 1](#), [20.020ce tome 2](#), [20.020cofi](#) et [20.020coges](#))

Un résultat réjouissant malgré une situation laissant présager de nombreux défis à venir

Le député Eric Flury a présenté la position du groupe.

« En premier lieu, le groupe socialiste aimerait remercier le Conseil d'État de la soumission de ce rapport en deux tomes et de s'être tenu à disposition pour répondre aux diverses questions des députés. Il aimerait aussi remercier très vivement l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs qui au sein de l'État ont œuvré à la réalisation de celui-ci.

Le groupe socialiste, sans rappeler dans cette intervention la longue litanie des chiffres suffisamment explicités dans le rapport, se réjouit de pouvoir faire le constat des conséquences réelles et positives que portent les réformes menées depuis plusieurs années au sein de notre État. Les comptes 2019 s'inscrivent dans le trend du redressement de nos finances et nous devons nous en réjouir, non pas pour la seule beauté de l'exercice financier, mais bien pour la force collective que des finances saines peuvent apporter à une société qui s'intéresse véritablement à son développement et au bien-être des plus fragilisés de ses membres.

La diminution significative du nombre de bénéficiaires du chômage, de l'action sociale et des subsides pour l'assurance-maladie, si elle profite évidemment à l'exercice comptable, est surtout réjouissante, à nos yeux, pour la plus-value qu'elle apporte à la qualité de vie de beaucoup de nos concitoyens et donc pour le dynamisme résolu qui a entraîné notre canton au travers de cette année 2019.



Fort de ce constat, le groupe socialiste appelle à la poursuite des réformes pour autant bien-sûr que celles-ci gardent toujours en point de mire les opportunités que peut offrir notre État au développement de chacune et de chacun de ses habitants et qu'elles ne manquent pas à rendre leur dignité à beaucoup de Neuchâteloises et de Neuchâtelois, qui jamais ne devaient la perdre dans les spirales de la précarité et de la dépendance. C'est à cela que doit servir la bonne maîtrise des charges qu'assurent le Conseil d'État ainsi que l'ensemble de l'administration, et pour laquelle nous les remercions, à savoir la création de richesses utiles à tous.

Bien-sûr, l'examen du rapport de gestion fait également naître toute une série d'inquiétudes au sein du parti socialiste. Le très important assujettissement de nos finances cantonales à quelques grands acteurs économiques et les effets que des repositionnements stratégiques ou d'autres décisions managériales de leur part peuvent produire sur notre santé financière, ne sont pas de nature à nous rassurer. La fragilité du ménage neuchâtelois doit aussi nous rappeler que rien n'est acquis et que l'effort consenti à la réalisation de nos réformes, récompensé aujourd'hui, pourrait vite se retrouver malmené. De même, la pression subie par le personnel de l'État au sein de services qui se retrouvent chroniquement en sous-effectif ne parvient plus à assourdir le tic-tac de la bombe à retardement que nous peinons à désamorcer.

Concernant les investissements nets, je ne couperai pas l'herbe sous les pieds de mes post-opinants qui ne manqueront pas de regretter que cette année encore, ceux-ci dépassent à peine la moitié de ce qui avait été inscrit au budget, abstraction faite de l'intégration dans l'exercice 2019 de la constitution du capital propre du Réseau hospitalier neuchâtelois.

Nous en faisons de même pour la question de la dette de l'État, qui devrait elle aussi provoquer quelques émotions dans notre débat, bien que son augmentation, finalement assez artificielle, relève du rassemblement de dettes éparses, offrant une vision plus claire de l'ensemble de la part qui relève des finances cantonales. Par contre, le groupe socialiste aimerait rappeler ici qu'il serait faux de considérer toutes les dettes comme étant de facto nocives. En effet, une dette qui s'appuie sur un investissement porteur d'un projet de création, à terme, de richesse s'inscrit dans la liste des dettes souhaitables pour le développement de notre canton et de sa population. Cela restera vrai également dans des périodes où les taux d'intérêt ne présenteront peut-être plus le même visage qu'aujourd'hui.

La session de l'examen des comptes est traditionnellement celle qui, à défaut de permettre au législatif de prendre des décisions notables, autorise les groupes politiques à énoncer toutes leurs recommandations, très dogmatiques ou non, pour la gestion financière souhaitée pour les années à venir. Cette année pourtant, suite à la grave crise dont nous n'entamons qu'à peine le renflouement et dont les effets tangibles ne nous sont pas encore bien connus, nous pensons qu'une certaine retenue est de mise dans nos déclamations politico-financières et que l'exercice difficile qui nous attend mérite une approche plus que respectueuse.



Réjouissons-nous donc du résultat de 2019 et mettons-nous au travail pour limiter au maximum la dure épreuve, surtout humaine, qui nous menace et même nous attend.

Le groupe socialiste remercie également la COGES et la COFI de l'important travail accompli tant dans la haute surveillance du fonctionnement et des activités de l'État que dans l'examen précis de la conduite financière de celui-ci.

Finalement, le groupe socialiste acceptera le classement des motions et du postulat 17.143.

Il s'opposera néanmoins au classement du postulat 17.148 de la commission des finances intitulé « Pour plus de visibilité dans les taxes et les émoluments ». Le traitement de cet objet ayant pris du retard, il ne s'agit là aucunement d'une défiance, mais bel et bien de la cohérence qui nous amène à ne pas classer un objet qui reste encore à traiter.

Le groupe socialiste validera les deux propositions de modification de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) et de la loi cantonale sur les forêts (LCFo).

Enfin, le décret à l'appui des comptes de l'exercice 2019 sera, sauf surprise pour moi, accepté à l'unanimité du groupe socialiste. » •

Le projet de loi (modification LFinEC) est adopté par 98 voix sans opposition.

Le projet de loi (modification LCFo) est adopté par 102 voix sans opposition.

Le projet de décret portant approbation des comptes et de la gestion pour l'exercice 2019 est accepté par 103 voix sans opposition.

Éducation numérique ([19.032ce](#) et [19.032com](#))

Une avancée qui, couplée à des formations adéquates, constituera une plus-value

Le député Alexandre Houlmann a présenté la position du groupe socialiste.

« Le groupe socialiste acceptera le projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 24'716'600 francs pour le programme Éducation numérique s'appliquant aux écoles obligatoires et post-obligatoires.

Il remercie le Conseil d'État et les auteurs du rapport pour sa qualité et son exhaustivité.

Le groupe socialiste salue également l'engagement pris en commission Éducation par le Conseil d'État d'informer ladite commission de manière bisannuelle sur l'évolution et la mise en place de ce grand chantier.



Il souligne cependant la nécessaire attention qui doit être portée à la qualité et au suivi de la formation des enseignants dans ce domaine particulier. De notre point de vue, cet aspect constitue certainement la pierre angulaire susceptible de garantir le succès de l'investissement substantiel consenti. Il s'agira donc d'être très attentif à cet aspect.

L'approche proposée dans le rapport, avec ses multiples facettes, est un facteur rassurant. En effet, une approche par trop technique aurait soulevé des réserves dans notre groupe. Nous saluons donc particulièrement et de manière non exhaustive l'inclusion, dans les programmes, de l'aptitude à exercer son esprit critique, la sensibilisation à la compréhension des mécanismes des réseaux sociaux ainsi que le volet de prévention des mésusages des outils électroniques.

La dotation horaire hebdomadaire limitée à une heure dans le cycle 2 semble cependant insuffisante pour appréhender la matière de manière un tant soit peu exhaustive.

La crise du Covid-19 a par ailleurs démontré l'utilité d'une formation adéquate du corps enseignant et des élèves dans le domaine des outils informatiques. L'usage qui peut en être fait pour l'accompagnement et la différenciation du suivi des élèves constitue assurément une plus-value. La mise en place d'adresses électroniques individuelles et de contenu pédagogique a également ouvert de nouvelles possibilités d'interaction entre les enseignants, les élèves et les parents qui se sont révélées bénéfiques et qui méritent un approfondissement que le programme proposé devrait intégrer. Il s'agira également de se préoccuper de la disponibilité des outils informatique dans les familles et ceci à des coûts supportables.

Le groupe socialiste acceptera le rapport ainsi que le classement du postulat 17.123. » •

L'entrée en matière est acceptée par 99 voix contre 9

Le projet de décret est adopté par 98 voix contre 8.

Le classement du postulat 17.123 est accepté, non combattu.

Parité des genres sur les listes électorales ([19.149com](#))

Une proposition résultant d'un grand consensus

Le député et président du groupe socialiste Jonathan Gretilat a présenté la position du groupe.

« Une fois de plus, nous avons la chance de pouvoir aborder au sein de notre plénum l'important sujet de la représentation paritaire entre les femmes et les hommes dans le monde politique neuchâtelois. C'est une thématique pour laquelle il faut savoir faire preuve de persévérance, de



patience et d'abnégation, pour espérer la voir devenir réalité un jour. Le groupe socialiste nourrit un espoir raisonnable qu'un pas décisif en ce sens soit fait aujourd'hui.

En date du 21 février 2018, le Grand Conseil a accepté le postulat 17.116 déposé par le Groupe socialiste, intitulé « Plus de femmes au Grand Conseil ». Ce postulat a été concrétisé au moyen d'un rapport 19.604 de la commission législative, à l'appui d'un projet de loi et de modification constitutionnelle. Malheureusement, au terme d'un débat nourri tenu le 29 mai 2019, notre Parlement cantonal a refusé, par 55 voix contre 52, d'entrer en matière sur un projet de parité hommes-femmes au sein du Grand Conseil, visant à instaurer une parité parfaite de résultat.

Dans la suite de ce projet malheureusement avorté avant même d'avoir eu l'occasion d'être soumis au vote du souverain, un projet de loi 19.149 pour une parité des genres sur les listes électorales a été déposé par le POP. Le titre de ce projet de loi était quelque peu trompeur, à mesure qu'il estimait que la parité femmes-hommes était atteinte à un taux de... 40 % de femmes sur les listes, et dès les élections cantonales de 2029 seulement.

La Commission législative s'est ainsi saisie de cet objet et a longuement travaillé à son propos, pendant près d'une année. Très rapidement, il est apparu de manière unanime pour l'ensemble des commissaires que l'on ne pouvait pas se satisfaire de la sous-représentation actuelle des femmes élues à des fonctions politiques ; il en découle une volonté partagée que des mesures devaient être entreprises pour remédier à ce problème chronique de notre système électoral, en agissant par le biais de la composition des listes électorales. L'objectif global semblait ainsi faire consensus. Au cours des travaux parlementaires, certaines divergences sont apparues concernant le pourcentage, le rythme et la durée des mesures à entreprendre pour augmenter la représentation féminine. La marge de manœuvre se trouvait toutefois limitée par certaines considérations juridiques, en particulier s'agissant de la jurisprudence du Tribunal fédéral relative à l'imposition de quotas, et de la compatibilité de règles restrictives en matière électorale avec le droit supérieur. Suite à l'avis de droit externe mandaté par la commission, différentes possibilités s'offraient aux commissaires : soit tenter d'imposer la variante qui correspondait le mieux à de pures considérations partisans, soit chercher et construire un consensus le plus étendu possible, qui puisse être porté par une large majorité, au-delà des clivages politiques habituels. Et c'est le choix judicieux qui a été fait par la Commission législative.

Ainsi, la proposition visant à ce que les listes électorales soient composées d'au moins 30 % de femmes en 2021, d'au moins 40 % de femmes en 2025 et d'au moins 50 % de femmes en 2029 et en 2033 est à la fois la plus équilibrée et la seule qui soit véritablement conforme au droit supérieur. Ce projet a été préféré à toutes les autres variantes par 11 voix favorables, et seulement 4 voix défavorables. C'est dire si elle fait l'objet d'un grand consensus, dans la plus pure tradition neuchâteloise.



Pour le Groupe socialiste, le principe de la parité femmes-hommes en politique n'est pas un vague vœu pieux, mais une évidence. Aujourd'hui, un fait essentiel est incontestable : les femmes ont moins de chances d'être élues que les hommes. Bien que de nombreuses mesures aient été prises pour permettre aux femmes d'améliorer leur présence en politique, l'égalité n'a jamais pu être atteinte dans les faits. C'est donc que les mesures incitatives sont insuffisantes. De nombreuses études le démontrent, de même que les chiffres concrets des élections. Le pourcentage de femmes élues est sensiblement le même, élection après élection, que le pourcentage de femmes candidates sur les listes. Par voie de conséquence, instaurer un taux de femmes sur les listes inférieur à 50 %, c'est accepter délibérément que les femmes continuent à être sous-représentées dans les fonctions politiques ! Or pour la députation socialiste, une telle politique de minorisation institutionnalisée des femmes n'est tout simplement pas admissible. On ne transige pas avec l'égalité !

Plusieurs députés, de sexe masculin d'ailleurs pour la plupart d'entre eux, tenteront de démontrer que la solution de la commission soit serait impossible à atteindre, soit créerait une injustice à l'égard des hommes, ou encore qu'elle introduirait une discrimination à l'égard des personnes non binaires. Il est regrettable qu'un sujet aussi important que la place des personnes non binaires au sein de notre société apparaisse pour la première fois dans le débat public cantonal mais uniquement pour servir de prétexte à justifier le maintien d'une discrimination chronique et historique envers les femmes. Et en plus, un tel argument tombe à plat : tant et aussi longtemps que le canton de Neuchâtel sera soumis au droit suisse, l'état civil n'admettra que deux sexes : masculin et féminin. La question pourra cas échéant être reprise lorsqu'un troisième sexe, non binaire, sera reconnu par le droit fédéral. La prétendue injustice envers les hommes que créerait l'introduction d'un taux de 50 % au moins de femmes sur les listes électorales prêche également à sourire : en effet, la représentation masculine dans les fonctions politiques paraît bien loin d'être préoccupante à l'heure actuelle. Et le jour où tel sera le cas, alors peut-être verra-t-on apparaître des mouvements masculinistes, visant à défendre une représentation équitable des hommes dans un monde politique qui serait accaparé par les femmes ? Utopie pour les uns, dystopie pour les autres, une telle hypothèse est dans tous les cas bien loin d'être réelle à l'heure actuelle. Quoi qu'il en soit, une telle crainte est d'autant plus infondée que la mesure préconisée par la Commission législative est expressément limitée dans le temps : après les élections cantonales de 2033, la parité dans la composition des listes électorales ne sera plus exigée. L'idée est que grâce aux mesures prises précédemment, nous aurons alors atteint une égalité dans les faits. Bien évidemment, si tel n'était malheureusement toujours pas le cas, alors vous pouvez compter sur nos successeuses et successeurs pour envisager d'autres mesures débordantes de créativité. Osons espérer que cela ne sera pas nécessaire, grâce aux modifications législatives qui sont soumises à notre approbation aujourd'hui.



Pour tous ces motifs, le Groupe socialiste soutiendra la solution pragmatique, juste et de consensus proposée par la commission législative, et rejettera tout autre amendement. Nous invitons humblement chacune et chacun d'entre vous à suivre la large position exprimée par la commission. » •

La députée Johanne Lebel-Calame a également pris part au débat.

« Je n'avais pas prévu intervenir dans ce débat, dont j'espère qu'il va se conclure sur une décision favorable à l'élection des femmes. Nous sommes quelques-unes ici autour, heureusement. Mais la dernière intervention m'a un peu inspirée. C'est sûr que, pendant la Deuxième Guerre mondiale, il y a des femmes qui ont gagné le droit de vote un peu partout sur la planète. C'est le cas dans mon pays de naissance, ça n'a pas été le cas en Suisse. Mais on est encore dans une crise et même s'il faut raison garder en faisant des comparaisons, je pense que la pandémie de la Covid-19 – dont nous sommes en train, peut-être, dans ce pays, de sortir – a montré l'engagement sur le terrain d'une multitude de femmes, qui ont été applaudies le soir. Celles qui ont travaillé aussi dans les magasins, etc. Question réussite économique, ce n'est peut-être pas le bon modèle, parce que les conditions salariales, les conditions de travail de ces personnes sont très difficiles. Alors c'est peut-être le rôle d'un parlement comme le nôtre de reconnaître cet engagement, car je pense que toutes ces femmes-là – les hommes aussi, mais aujourd'hui ce sont des femmes que l'on parle – méritent d'être élues, d'entrer dans les instances de décision. L'égalité économique, cela dépend de leur employeur ; les syndicats y travaillent. Mais on peut faire un travail parlementaire et inciter, en votant la version de la commission, pour que l'on arrive enfin à une parité. » •

Le député Grégory Jaquet a à son tour pris part au débat.

« Quelle tristesse... quelle douleur pour les féministes, pour les militant-e-s défendant les droits humains.

Trouver qu'on peut faire mieux, qu'on doit poser la question autrement ou qu'on a déjà fait bien de l'avance et donc ne rien faire est une constante des questions en rapport avec les droits humains.

Sur le racisme. Sur l'égalité entre les sexes. Sur la protection des personnes vulnérables. Sur la représentation des minorités. Sur l'accueil des réfugiés.

Les excuses d'un parlement (tuer son chien en disant qu'il a la rage) :

- Il est trop tôt pour générer de nouvelles contraintes dans les élections
- Les petits partis ne trouveront pas assez de femmes



- Les personnes non binaires pourraient être empêchées (dans la longue tradition de l'opposition des oppressions, il n'existe pas de militants de la cause queer opposés au progrès en direction de l'égalité femmes-hommes)
- Risque de présenter des personnes alibi
- Et si on voulait faire une liste majoritairement féminine
- Nous n'avons pas assez de candidats (400 aux dernières élections)
- C'est pour être à la mode
- C'est le petit bout de la lorgnette
- Ce n'est pas la bonne question
- Je n'aime pas le mot *quota*

Le groupe Vert'libéral-PDC sait qu'il choisit, plutôt que de résoudre la polarisation, de faire échouer une disposition améliorant la représentation féminine. Il n'en fait pas mystère en prenant la parole dans le débat d'entrée en matière pour dire que la question n'est pas la bonne. Que ce sont les partis qui doivent se débrouiller. Ou que le mécanisme ne doit pas être celui qui est issu du compromis de commission. Ceci s'opposant donc à la prétendue préoccupation mathématique antérieure. Et cela s'oppose aux professions de foi qui précèdent les obstacles : « je suis favorable à l'égalité mais... »

Le groupe UDC fait son marché dans les idées inégalitaires. La crainte de partis qui soutiennent des législations patriarcales depuis leur naissance de ne pas trouver parmi la moitié de la population dont ils défendent l'oppression suffisamment de gens qui souhaitent porter leurs idées est compréhensible. Cette opposition est au moins honnête.

Finalement, chères et chers collègues, je regrette de vous dire que personne ici n'a été élu sur ses compétences. Les compétences de député ne sont pas référencées, pas accordées et j'imagine que nous aurons toutes et tous des définitions distinctes de ce qui constitue une compétence nécessaire à l'exercice d'un tel mandat. Nous ne cherchons pas de gens de valeur ou de gens de qualité, nous représentons la population. Un humain sur deux est une femme.

Je veux vous dire que pour les associations qui ont soulevé la Suisse l'an dernier, les éternels attermoiements comme ceux qui sont évoqués aujourd'hui sont des refus de l'égalité et ne seront pas compris autrement. » •

L'entrée en matière est acceptée au vote nominal par 81 voix contre 31.

Le projet de loi amendé est refusé par 83 voix contre 24.



Remplacement du passage supérieur de Malakoff ([20.023ce](#) et [20.023com](#))

Un projet important au timing particulièrement judicieux

Le député David Moratel a présenté la position du groupe socialiste.

« Avant de vous donner la position du groupe sur le passage supérieur de Malakoff, sachez que Malakoff est une bataille qui a eu lieu le 8 septembre 1855 et qui fut l'affrontement décisif du siège de Sébastopol durant la guerre de Crimée. La victoire française contre les défenseurs russes entraîna la chute de la ville et contribua à hâter la fin du conflit.

Vous êtes sans doute d'accord avec moi, ce passage est dangereux, surtout pour les vélos et les piétons. Ce crédit de 6'854'000 francs est donc important pour donner de la fluidité, de la sécurité à l'entrée de la ville. De plus, il sera un maillon essentiel du futur évitement par l'est de La Chaux-de-Fonds par la H18.

L'assainissement de la ligne de train La Chaux-de-Fonds – Neuchâtel durant l'été 2021 offre une opportunité de remplacer cet ouvrage vieux de plus de cent ans, sans la contrainte du maintien du trafic ferroviaire. Pour ces raisons, il est impératif de réaliser ce projet en 2021.

Ne pas profiter de cette fenêtre temporelle augmenterait sensiblement les coûts et également fortement les nuisances pour les riverains. En effet, à ce moment-là, une partie importante des travaux devrait se réaliser de nuit. Les travaux de remplacement du passage supérieur du Malakoff pourront être réalisés en maintenant le trafic routier, à l'exception de l'opération de déconstruction planifiée sur un week-end. Un service de substitution sera mis en place avec des bus de remplacement entre La Chaux-de-Fonds et La Sagne-Église, ils seront à charge du projet.

Heureusement, la mobilité douce n'a pas été oubliée : au nord du passage, une cellule pour la mobilité douce mixte (piéton, vélo) et au sud un trottoir. La rue de l'Hôtel-de-Ville étant communale, la Ville de La Chaux-de-Fonds a apporté son expertise sur de très nombreux points, dont la mobilité douce.

Le projet d'évitement de La Chaux-de-Fonds par l'est est un sujet sensible pour un certain nombre de personnes. Pour éviter que les recours de l'ensemble du projet ralentissent le projet du Malakoff, le Conseil d'État a mis en place, très intelligemment, deux procédures de mise à l'enquête publique différentes.

Pour le projet de Malakoff, il reste encore une opposition. Le Conseil d'État peut-il nous dire quand celle-ci sera levée ? Et y a-t-il un risque que le projet prenne du retard ?

Dans le projet d'évitement de la ville par l'est, il y a une trentaine d'oppositions. Le Conseil d'État peut-il nous faire un feedback sur le traitement des oppositions ?



Vous l'avez compris, le parti socialiste soutiendra à l'unanimité ce projet qui est un maillon important dans l'évitement en est de la ville de La Chaux-de-Fonds. » •

Le projet de décret est adopté par 92 voix contre 1.

Concrétisation du RER neuchâtelois ([20.026ce](#) et [20.026com](#))

Plus qu'un projet, une vision d'avenir pour notre canton

C'est le député Laurent Duding qui a présenté la position du groupe socialiste.

« Le traitement du rapport 20.026 est l'occasion de rappeler le profond attachement et le soutien fort, énergique et enthousiaste du PS à la ligne directe déjà lors de la votation cantonale de 2012.

Voilà huit ans que le « 1^{er} projet » a été refusé par la population neuchâteloise à une très courte majorité. Huit ans qui auront permis non pas de faire émerger d'autres alternatives (argument pourtant souvent mis sur la table par les opposants lors du débat de 2012), mais huit ans qui auront permis de consolider et matérialiser la vision future de notre réseau ferroviaire cantonal. Et bien entendu de faire entrer la ligne directe dans le nouveau cadre de financement fédéral intervenu entretemps.

Huit ans, ça peut paraître long mais le résultat, notamment au regard du financement nettement plus favorable pour le canton mais aussi par rapport à la consolidation du projet dans son ensemble, est assurément positif. Cela démontre pour nous la persévérance de nos autorités politiques cantonales, le courage, l'abnégation aussi, et la volonté de revenir impérativement avec un projet de par la nécessité avérée de revoir nos axes ferroviaires entre les différentes régions de notre canton et principalement entre les Montagnes et le Littoral. Et cette durée met en lumière le rythme de nos institutions, qui a aussi impacté cette phase de mûrissement de la vision plébiscitée en 2016 par la population neuchâteloise dans le cadre de la votation relative à la stratégie Mobilité 2030.

Avec ce rapport présentant la concrétisation du RER neuchâtelois, dont la ligne directe peut être qualifiée de véritable colonne vertébrale, le groupe socialiste salue le travail mené par le Conseil d'État pour rallier à la cause neuchâteloise les Chambres fédérales, qui ont accepté, il y a une année, d'intégrer ce projet au programme de financement PRODES 2035. L'occasion aussi de relever le travail méticuleux et constant d'une bonne partie de la députation neuchâteloise au Parlement fédéral afin de rendre possible l'ancrage de la ligne directe dans le programme de financement fédéral mentionné ci-avant.



La décision des Chambres fédérales de juin 2019, qui revêt un caractère historique, nous conforte dans le fait que la ligne directe est et était déjà en 2012 bien la seule vraie alternative au tracé historique reliant nos deux pôles urbains, tracé qui passe par Chambrelieu.

Rappelons une nouvelle fois que les règles de financement ont totalement été revues entre 2012 et 2020 : avec la création du Fonds d'infrastructures ferroviaires (FIF) en 2014, la ligne directe peut maintenant être prise en charge intégralement par la Confédération, ce qui est évidemment une excellente nouvelle pour le canton, avec toutefois un agenda de réalisation revu (horizon 2035 au lieu de 2023 pour le projet initial).

Relevons maintenant que la part de financement cantonale (les 114 millions que nous devons valider aujourd'hui dans le présent rapport) concerne les infrastructures suivantes, qui n'entrent pas dans les critères de financement du FIF :

- La gare de Cernier
- Le raccordement ferroviaire Corcelles-Bôle
- Et, dans une moindre mesure – vu la hauteur du financement demandée –, l'étude de la voie verte afin de valoriser les tunnels ferroviaires sous la Vue-des-Alpes, qui ne seront plus exploités avec le nouveau tracé emprunté par la ligne directe.

Le groupe socialiste est convaincu du bien-fondé de ces investissements indispensables, pour un montant de 114 millions, pour les arguments suivants :

- La création d'une gare intermédiaire entre La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel permettra d'avoir un nœud intermodal au Val-de-Ruz, nœud interconnecté avec un réseau de bus efficace assurant une connexion rapide avec cette nouvelle infrastructure ferroviaire à sept minutes des Montagnes tout comme du Littoral. On est bien ici au cœur de la notion de RER neuchâtelois, à savoir la création d'un réseau de transports publics interconnecté à l'ossature nouvelle, la ligne directe. Un réseau permettant de relier de manière efficace l'intégralité des régions de notre canton, dont la particularité est notamment de s'articuler autour de deux pôles urbains.
- Le coût de réalisation de cette nouvelle gare, à hauteur de 45 millions, se justifie par son implantation souterraine. Notre groupe défend cette option, certes plus onéreuse qu'une variante à ciel ouvert, mais totalement justifiée afin de limiter l'impact environnemental du nouveau tracé à proximité de Cernier, dans une zone qui doit faire l'objet d'une attention particulière sous l'angle de l'aménagement du territoire.
- Le groupe socialiste voit dans le raccordement Corcelles-Bôle une option stratégique pertinente afin de désengorger en ouest la gare de Neuchâtel, dont le fameux goulet de Vauseyon. Cas contraire, cela impliquerait certainement la création d'un nouveau quai dans la gare du chef-lieu, des coûts conséquents et un report dans l'agenda de réalisation. En commission, nous avons pu constater que le canton a privilégié sur certaines parties du tracé une ligne couverte entre Corcelles et Bôle, ce qui fait sens pour



éviter autant que possible l'impact de ce nouveau tracé sur l'environnement et le patrimoine végétal ou bâti. Au surplus, cette option permettra aussi de maintenir une desserte entre la gare de Neuchâtel, les Deurres et Corcelles dans la conception même du RER neuchâtelois.

- Enfin, notre groupe salue l'idée d'étudier la réaffectation de l'actuelle ligne ferroviaire sous la Vue-des-Alpes en tronçon dédié à la mobilité douce (vélos électriques notamment). Nous ne partageons pas les réticences qui ont été émises en commission et soutenons pleinement une analyse plus approfondie de cette option novatrice qui permettrait d'éviter aussi d'importants coûts de déconstruction des tunnels ferroviaires devenus désuets à l'horizon 2035.

En conséquence, le groupe socialiste est très enthousiaste à l'idée de voir le RER neuchâtelois se concrétiser. Avec plus d'un milliard d'investissements à réaliser d'ici 2035, il s'agira du deuxième chantier du siècle pour notre canton, avec celui de la H20 et des contournements routiers du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Au-delà des aspects chiffrés, notre groupe s'inscrit pleinement – en parfaite cohérence avec notre soutien constant à la ligne directe – dans cette vision moderne, ambitieuse et progressiste du développement des transports publics. Dans la vision d'un réseau et d'une infrastructure structurante permettant de rallier Neuchâtel à La Chaux-de-Fonds tous les quarts d'heure en moins de quinze minutes. En rapprochant les régions de notre canton, on traduira le slogan « Un canton, un espace » avec un concept de mobilité revu et la ligne directe comme véritable colonne vertébrale de notre réseau cantonal de transports publics.

Dans cet état d'esprit, nous invitons l'ensemble des groupes à soutenir le rapport 20.026 et le décret financier qui nous est soumis afin de donner un signal fort à nos partenaires (la Confédération et les CFF notamment) et de donner ainsi un magnifique élan à la concrétisation du RER neuchâtelois. » •

Suite à l'intervention du député Pieren demandant un report de vote d'une année, le débat a pris une tournure rocambolesque. Notre rapporteur Laurent Duding est à nouveau intervenu pour souligner les principaux enjeux du vote, à savoir :

- *L'image de notre canton auprès de nos partenaires (Confédération et CFF) ;*
- *Notre crédibilité par rapport à ces partenaires qui croient en la pertinence du projet et qui soutiennent les investissements à consentir à hauteur de plus d'un milliard ;*
- *Le volume extrêmement important d'investissements avec des financements à plus de 90 % non cantonaux ;*
- *L'importance d'un projet novateur et visionnaire en cette période post-Covid 19 avec son lot d'incertitudes économiques ;*



- *L'importance d'un large, sinon unanime, soutien au décret pour donner un élan et une vision d'avenir à notre canton.*

Le report du traitement est refusé par 100 voix contre 7.

Le projet de décret est adopté par 106 voix sans opposition.

Enregistrement des maladies oncologiques ([20.008ce](#) et [20.008com](#))

Une loi qui collectera des données essentielles pour la recherche, la prévention et les thérapies

Le député Hassan Assumani a exposé les arguments du groupe.

« Le groupe socialiste a pris connaissance du rapport 20.008 avec attention, rapport d'un projet de loi portant modification de la Loi de santé.

En Suisse, chaque année, quelques milliers de personnes développent un cancer et nombreuses sont celles qui en décèdent, ce qui place les maladies oncologiques en tête des maladies non transmissibles. La LEMO et son ordonnance OEMO sont entrées en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020. Une loi qui rend obligatoire la déclaration de cancers par les médecins, les hôpitaux et les laboratoires de pathologie.

Le groupe socialiste souligne l'importance de ces données, qui sont extrêmement précieuses au niveau médical. Elles ont une grande valeur dans la recherche médicale et permettent de suivre l'évolution des cancers et d'identifier les risques de récurrence. Ces données sont aussi essentielles dans le développement des programmes de prévention et des programmes thérapeutiques. Cette loi garantit la protection des données des patient·e·s et est encadrée par le droit fédéral.

Au vu de l'importance et de l'utilité des données à récolter, il est donc nécessaire d'effectuer une mise en conformité de la Loi de santé (LS) à la législation fédérale sur l'enregistrement de maladies oncologiques (LEMO). Cette modification de la Loi de santé permettra aussi au registre intercantonal (RNJT) de poursuivre ses activités de recueil des données concernant les maladies non oncologiques.

Vous l'aurez compris, le groupe socialiste salue cette loi qui uniformise la déclaration des maladies oncologiques dans toute la Suisse et la soutiendra donc à l'unanimité. » •

Le projet de loi est adopté par 95 voix sans opposition.



Lutte contre le surendettement ([20.012ce](#) et [20.012com](#))

Une loi qui tient compte des nombreuses facettes du surendettement

C'est la députée Florence Nater qui a exposé les arguments du groupe.

« Le groupe socialiste se réjouit aujourd'hui de la tenue d'un débat au sein de notre autorité en marge de l'adoption d'une loi pour lutter contre le surendettement. Inscrite dans notre programme politique, la lutte contre le surendettement est une problématique sociale majeure qui mérite une attention particulière et des mesures concrètes. Dans l'intérêt des personnes concernées, dans l'intérêt de la collectivité.

En préambule, nous tenons à remercier le Conseil d'État et les collaboratrices et collaborateurs de l'administration qui ont œuvré à l'élaboration de ce rapport à l'appui du projet de loi et d'un plan cantonal de lutte contre le surendettement.

Le rapport qui nous a été présenté décrit de façon étayée les causes multiples qui peuvent être à l'origine d'un surendettement, qu'il s'agisse de situations de séparation conjugale, de maladie ou d'accident, de revenus trop faibles ou encore de difficultés administratives. De même, ce rapport nous renseigne sur quelques données statistiques, tout en relevant que, malheureusement, on ne dispose que de peu de statistiques sur ce phénomène. Parmi les données disponibles, relevons des chiffres qui montrent par exemple une progression de plus de 15 000 commandements de payer supplémentaires pour l'année 2018 par rapport à 2004. Des constats corroborés par l'Office des poursuites et faillites à l'appui du rapport de gestion financière 2019 dont nous avons débattu hier et qui évoque un nouveau record historique de commandements de payer – plus de 103 500 en 2019 par rapport aux 85 000 de 2004.

Le rapport de gestion financière dit : « Ce constat démontre que la crise est toujours d'actualité dans les ménages et les entreprises neuchâteloises... » Et nous devons malheureusement craindre que les conséquences de la crise du Covid-19 ne viennent que renforcer ces chiffres, tant au niveau des commandements de payer que de l'ouverture de procédures de faillite. À cet égard, il serait intéressant de savoir si le Conseil d'État pense que le dispositif que nous nous apprêtons à voter sera mis sous pression rapidement eu égard aux conséquences de la crise.

En poursuivant sur l'examen du rapport, rappelons qu'à l'appui de son plan cantonal de lutte contre le surendettement, le Conseil d'État décrit également les conséquences multiples que peut engendrer une situation de surendettement pour les personnes, en termes de facteurs d'exclusion, de conséquences psychologiques, familiales et sociales. Mais il nous renseigne également sur les conséquences du surendettement pour la collectivité, qu'il s'agisse de coûts



administratifs, de pertes financières, de risques de rupture ou encore de passages à l'aide sociale. Enfin, en termes « diagnostiques », relevons encore la faiblesse des bases légales fédérales pour lutter contre la spirale de l'endettement. Toutes les tentatives vouées à une plus grande régulation des crédits à la consommation ou encore, par exemple, à la prise en compte des impôts dans le calcul du minimum vital par l'office des poursuites font l'objet de timides avancées pour certaines ou se heurtent à des murs de « fins de non-recevoir » pour d'autres.

C'est donc dans ce contexte aux multiples facettes que s'inscrit ce projet de dispositif cantonal de lutte contre le surendettement, un dispositif qui ne part pas de rien puisque notre canton avait été l'un des premiers à tenter d'apporter une réponse au surendettement par la création d'un fonds de désendettement en 1993, dont l'action portait exclusivement sur la dimension curative.

Aujourd'hui, ce que nous propose le Conseil d'État, c'est une politique articulée en trois piliers – sensibilisation, prévention et détection précoce, mesures curatives –, le tout chapeauté par une plateforme cantonale de lutte contre le surendettement. Ce dispositif mise également sur une collaboration interdépartementale et en partenariat avec les acteurs privés qui sont actifs et ont donc développé une expertise dans l'accompagnement des personnes concernées par un problème de surendettement, tout comme dans le développement de programmes de prévention.

Le groupe socialiste salue la mise en œuvre de ce dispositif, un programme essentiel pour lutter contre les multiples maux du surendettement, tout en étant conscient qu'il ne suffira pas pour endiguer totalement le problème du surendettement.

En conclusion, notre groupe acceptera à l'unanimité le projet de loi tel qu'amendé par la commission, de même que le postulat de la commission destiné à l'étude de l'élargissement des possibilités de prélèvement de l'impôt à la source. Il acceptera également le projet de décret.

Notre groupe refusera le classement du postulat 18202. Ce postulat, intitulé « Assurance-maladie : primes, subsides et endettement. Faire la lumière sur ce diabolique ménage à trois », demande au Conseil d'État d'engager une étude susceptible de renseigner le Grand Conseil sur la nature des liens existants entre l'évolution des primes d'assurance-maladie, le montant des subsides versés et l'endettement des personnes et des ménages dans notre canton, et sur les possibilités de mesures alternatives possibles. L'étude est en cours et nous nous en réjouissons ; une partie de la demande est satisfaite, mais une partie seulement. Notre groupe aimerait que le Grand Conseil soit renseigné sur les résultats de cette étude, comme le demande le postulat. C'est pourquoi nous refusons le classement de ce postulat et nous vous invitons à en faire de même. » •



Le projet de loi est adopté par 98 voix sans opposition.

Le projet de décret est adopté par 100 voix sans opposition.

Le classement du postulat 18.202 recueille 49 voix contre 49, le président tranche pour le refus du classement.

Suite de la redéfinition des prestations sociales ([20.013ce](#), [Annexe](#) et [20.013com](#))

Des réformes sociales aux rythmes de progression inégaux

La députée Annie Clerc a présenté la position et les arguments du groupe.

« Le rapport 18.034 que nous avons accepté en mai 2019 présentait un train de réformes des prestations sociales sous condition de ressources. Le rapport 20.013 qui nous occupe aujourd'hui nous rappelle les actions menées et les ajustements ou améliorations qui ont été ou qui seront apportées en amont de l'aide sociale, mais aussi dans le cadre de Raisone, afin d'optimiser les réponses à donner aux besoins des usagers. Il nous est proposé, au vu des nombreuses réformes menées en parallèle, de les prioriser afin d'éviter de mettre l'entier du dispositif en péril, ce qui serait hautement dommageable pour les bénéficiaires et pour les services impliqués. Dans un troisième volet, le rapport nous invite à adapter des textes de loi.

Le groupe socialiste a toujours défendu et demandé que des efforts conséquents soient faits sur les prestations en amont. Il se réjouit de constater que, tant sur les subsides LAMal, les avances de contributions d'entretien que les bourses, des avancées ont été faites ou sont prévues et qu'elles permettront de ne pas faire entrer et même de faire sortir des bénéficiaires de l'aide sociale. La linéarisation des subsides à l'assurance-maladie a permis d'éliminer les effets de seuil. Cela favorise la sortie de l'aide sociale en permettant à des personnes de bénéficier d'un revenu disponible équivalent à celui qu'elles recevaient de l'aide sociale, sans effet de seuil négatif.

Deuxième progrès, les avances de contributions d'entretien ont été déplafonnées afin que le montant octroyé couvre l'intégralité des pensions dues. L'objectif visé est d'encourager les personnes à reprendre un emploi ou à augmenter leur taux d'activité pour redevenir autonomes financièrement. Plus de cent personnes sont ainsi indépendantes de l'aide sociale. Le groupe socialiste se réjouit du bilan social très positif et acceptera l'allongement jusqu'à 60 mois de la durée d'octroi.

Concernant les bourses, c'est à l'interface avec l'aide sociale que se situe le travail d'amélioration afin d'éviter la multiplication des intervenants et des allers-retours à l'aide sociale. Le groupe socialiste apprécie les trois aménagements apportés, soit la mensualisation des versements, le renouvellement anticipé pour les personnes déjà boursières et vivant de leur bourse, et l'encouragement aux demandes anticipées lors d'une reprise de formation.



Les deux dernières étapes de ce grand chantier concernent Raison – repenser l'aide sociale – et la prestation complémentaire cantonale. Le travail social vise à prévenir et à combattre les problèmes sociaux, problèmes fortement liés aux modifications que vit le monde économique. Le travail social est l'expression vivante de la solidarité en société ; il fonde son action sur les valeurs de droits humains, d'égalité, de justice et de participation démocratique. Depuis l'introduction des guichets sociaux régionaux, les services sociaux connaissent de fortes mutations et les situations se sont complexifiées. Cela impose de repenser le système pour recentrer l'aide sociale sur les tâches essentielles et lui redonner tout son sens.

Les objectifs de RAISONE, auxquels nous adhérons, sont de renforcer la gouvernance de l'aide sociale, de simplifier l'intervention des services sociaux en termes d'aide matérielle et enfin de repenser le rôle et les missions des intervenants. À ces tâches de base des sept services sociaux régionaux, s'est superposée la stratégie d'intégration professionnelle. Le dispositif est opérationnel même s'il nécessite encore divers ajustements, comme une approche plus harmonisée ou la clarification des rôles institutionnels entre ORP et SSR.

Afin de consacrer plus de temps au suivi social lorsqu'il est indispensable, et suite aux expériences pilotes menées, il est proposé de mettre en place un suivi différencié, à savoir la possibilité d'adapter l'intensité ou la forme du suivi au profil et aux besoins de la personne. Il est aussi proposé de mutualiser quelques opérations bien spécifiques et pointues comme la gestion des contentieux ou les demandes généralisées de baisse de loyer en lien avec les diminutions successives du taux hypothécaire. Et enfin, liée à RAISONE, l'introduction du nouvel outil informatique *Liane* impliquera un effort particulier pour former les utilisateurs, basculer les données et approivoiser l'outil.

L'énumération de toutes ces mesures le démontre, l'aide sociale est en pleine mutation.

La dernière marche de la concrétisation de la redéfinition des prestations sociales cantonales, déjà esquissée dans le rapport précédent, concerne la prestation complémentaire cantonale (PCC). Dans le cadre des travaux de réflexion, des difficultés sont apparues, comme la nécessité de poser des critères objectifs pour définir les publics à orienter vers la PCC, comme la contrainte de neutralité financière et la surcharge de travail des services impliqués tant au niveau du canton que des communes. De plus, l'annonce par le Conseil fédéral d'une nouvelle prestation transitoire destinée aux personnes qui arrivent en fin de droit dans l'assurance-chômage après 60 ans est venue modifier la donne. Cette prestation serait intégralement financée par les ressources générales de la Confédération. Dans le canton, une cinquantaine de personnes par an rempliraient les conditions. La prestation transitoire fédérale oblige donc à réorienter les réflexions à propos de la PCC.

Faut-il le souligner ? Les travaux en cours liés à RAISONE sont intenses : mise en œuvre de la stratégie d'intégration professionnelle, introduction de l'outil informatique, prestation



transitoire fédérale. Les énergies mobilisées s'épuisent. S'il fallait tout mener en parallèle, sans priorisation claire, toutes les réformes seraient mises en danger.

Le groupe socialiste comprend ces arguments et peut s'y rallier à condition que la réflexion et la mise en œuvre différente imposée par la prestation transitoire se fassent au profit de la prestation complémentaire cantonale, voire de la prestation complémentaire familiale, en lien soit avec le postulat [08.174](#) de Doris Angst « Introduction d'un système de prestations complémentaires pour les familles à faible revenu en plus des allocations familiales » soit avec la motion socialiste [11.158](#) « Prestations complémentaires pour les familles ». Notre groupe prend acte et soutient les conclusions du rapport concernant les actions menées et les priorités à donner au train de réformes annoncé. Il regrette néanmoins que la Commission cantonale de l'action sociale, formée de membres représentant un large éventail de la société cantonale, ne soit pas davantage consultée. Le groupe socialiste acceptera de classer la motion 16.134 qui préconisait la mise en œuvre de projets pilotes, ce qui a largement été fait et a ensuite profité à tous les SSR.

La partie plus formelle du rapport porte sur la mise à jour du cadre légal, par la déclinaison plus précise des compétences de contrôle et de transmission d'informations entre l'ODAS et les SSR, par la création ou la modification de dispositions de procédure pénale, par la création d'une base légale pour régir la base de données et la transmission des données ou par la modification voire la suppression des prestations lorsqu'une enquête suspecte des anomalies. Quatre lois seront ainsi modifiées.

Les amendements proposés par le Conseil d'État, le groupe PVS ou le groupe socialiste ont été longuement discutés en commission. Dans le prolongement des débats, la commission s'est inquiétée de l'application ou non dans le canton des normes Csias, qui font référence en matière d'aide sociale. Elle a déposé un postulat demandant de documenter les différences sous l'angle financier et du point de vue de l'impact social.

Le groupe socialiste acceptera à l'unanimité les projets de lois amendés et le postulat de la commission. » •

Le projet de loi LRACE amendé est adopté par 96 voix sans opposition.

Le projet de loi LILAMAL amendé est adopté par 95 voix sans opposition.

Le projet de loi LAF amendé est adopté par 97 voix sans opposition.

Le projet de loi LASoc amendé est adopté par 98 voix sans opposition.

Le classement de la motion 16.134 est accepté non combattu.

Le postulat 20.152 est accepté par 82 voix contre 15.



Fiscalité ([20.016ce](#), [Erratum](#) et [20.016com](#))

Quid d'un débat sur les compétences des communes ?

Il est revenu au député Antoine de Montmollin de présenter les arguments du groupe socialiste.

« Le groupe socialiste acceptera la série d'adaptations techniques proposées par le Conseil d'État dans les chapitres 2 à 7 de son rapport. La marge de manœuvre en mains cantonales sur ces questions est très limitée et les enjeux politiques ou fiscaux limités.

Cette intervention pourrait s'arrêter là, s'il n'existait pas un chapitre 8 dans ce rapport, beaucoup moins technique et beaucoup plus politique, proposant une modification de l'article 82 de la LCDIR concernant les allègements fiscaux. En l'état, la proposition de l'exécutif de supprimer l'obligation d'obtenir un préavis des communes en matière d'allègements fiscaux et de diminuer le droit d'information de la COGES et de la COFI n'est pas acceptable.

En effet, si nous comprenons la position délicate dans laquelle se trouve le Conseil d'État, pris entre les obligations LCdir et celles liées au secret fiscal, la solution proposée n'est pas satisfaisante. La question de la publicité des allègements fiscaux mérite un véritable débat, basé sur une documentation solide de la problématique et une consultation des communes notamment, ce qui n'est pas le cas du présent projet.

C'est pourquoi le groupe socialiste a proposé un amendement à l'article 82 du projet du Conseil d'État, permettant d'en rester à la situation actuelle. Cet amendement, repris par la commission et complété par un postulat demandant au Conseil d'État d'approfondir sa réflexion sur la question, devra nous permettre de mener ce débat de manière sereine et constructive en temps voulu.

Vous l'aurez compris, le groupe socialiste acceptera à l'unanimité le projet de loi une fois amendé par la commission. Et c'est également à l'unanimité qu'il votera le postulat, en se réjouissant des travaux menés en commission et avec le Conseil d'État. » •

Le projet de loi amendé est adopté par 92 voix contre 1.



Ouvrage de protection – dangers naturels ([20.017ce](#) et [20.017com](#))

Des projets de grande ampleur et justifiés

Il est revenu au député Philippe Loup de présenter les arguments du groupe socialiste.

« À nouveau, un rapport avec les conventions-programmes est soumis à notre appréciation. Le groupe socialiste insiste sur l'importance d'un tel outil qui permet, grâce à l'engagement financier substantiel de la Confédération mais aussi au maillage serré des différentes obligations et responsabilités des trois échelons institutionnels de ce pays, de faire face à des dangers potentiels reconnus et dont le traitement ne permet guère de reports.

La planification serrée pour les deux objets qui nous intéressent montre le sérieux des analyses menées pour évaluer leur urgence respective afin de mener à satisfaction des travaux importants dans des terrains pour le moins aussi risqués que pentus.

Au préalable, nous regrettons que le rapport du Conseil d'État se contente de mentionner à la page 4 les différents travaux menés dans le cadre de la convention-programme 2016-2019 tout en étant malheureusement bien avare sur la nature des travaux menés et les éventuelles constatations ou expériences que ces différents chantiers ont permis d'acquérir. Nous espérons vraiment que les prochains rapports de ce genre présenteront mieux les travaux déjà menés, que cela soit en matière de crues, de revitalisation des cours d'eau, des forêts et aussi à propos des ouvrages de protection contre les dangers naturels. Ces présentations plus complètes permettront à l'ensemble des député·e·s de mieux connaître et comprendre les différentes problématiques auxquelles tant les communes que le canton sont confrontés mais aussi d'en faire la publicité. Ces investissements et les travaux qu'ils provoquent sont importants pour la sécurité de la population mais permettent peut-être également une diminution de l'empreinte humaine sur certains espaces naturels.

Le contenu de cette convention-programme nous semble adéquat et répondre aux priorités justement décelées par l'élaboration des différents cadastres des risques. Il est donc judicieux de toujours tenir à jour et accroître encore ces derniers.

Le premier projet d'entretien et d'ouvrage, situé à Boudry, ne suscite que peu de remarques de notre part. Renforcer la paroi et stabiliser les berges de l'Areuse sujettes à une érosion significative nous semblent tous deux relever du bon sens. Nous acceptons d'autant plus ce crédit que les habitations situées sur les hauteurs n'ont nullement été construites dans une zone à la dangerosité reconnue. Il n'y a donc pas lieu de remettre en cause le plan d'aménagement d'hier, d'aujourd'hui et bientôt de demain.

Les travaux de sécurisation de la route au Col-des-Roches et ceux concernant les ouvrages de protection en forêt ne suscitent aucune remarque car relevant d'une gestion responsable.



Le second gros objet concernant la protection du village de Noiraigue mais aussi des routes cantonales de la Clusette et du Bois du Châble est vraiment impressionnant par son ampleur et le niveau de dangerosité que la situation actuelle comporte.

Pour le groupe socialiste, il est bien de lier en une seule variante tant la protection du village que celle des routes, plus spécifiquement celle de la Clusette. Il est indéniable que cette façon de procéder permet d'élargir le champ d'intervention et de protection tout en améliorant, par ailleurs, le coût global de cette intervention très conséquente.

Le schéma de la page 9 illustrant le déficit de protection sur Noiraigue ferait frémir tout un chacun si la menace était imminente. Heureusement, même si la priorité est évidente, nous nous trouvons encore au niveau de la prévention d'un événement « centennal ». Ce caractère exceptionnel rassure mais bien moins depuis le 21 juin 2019 avec ce qui se déroula au Val-de-Ruz. Nous comprenons donc fort bien que de gros moyens seront mis en œuvre avec la pose d'ouvrages sans doute assez largement constitués de béton armé mais aussi de gros câbles en acier et de filets de protection particulièrement résistants aux chutes de pierre.

Cependant, il nous plaît d'apprendre que, dans des situations moins extrêmes, des matières naturelles telles des troncs, des rochers ou des stabilisations biologiques sont utilisées pour constituer des ouvrages ou raffermir des berges.

Sans surprise, le groupe socialiste validera par son vote les deux décrets portant sur des crédits d'engagement respectivement de 2'490'000 francs et de 4'451'000 francs. » •

Le projet de décret 1 est adopté par 93 voix sans opposition.

Le projet de décret 2 est adopté par 91 voix sans opposition.

Recommandation du groupe PVS « Travaux CFF, l'occasion de tester une nouvelle ligne de bus » ([20.117](#))

Une recommandation pas entièrement convaincante pour des questions de coût et de tracé

Le député Laurent Duding a présenté la position du groupe.

« Pour le groupe socialiste, la fermeture de la ligne ferroviaire entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds durant de longs mois en 2021 doit impérativement être accompagnée d'une offre de substitution efficace et performante.



La fermeture de la ligne représente un véritable défi pour permettre aux usagers de relier gare à gare les deux centres urbains de notre canton en un temps acceptable, afin aussi de permettre les connexions avec le Plateau et la ligne du pied du Jura pour les voyageurs qui se rendent sur l'Arc lémanique, Berne ou Bienne/Zurich.

Selon les informations dont nous disposons et qui viennent d'être confirmées par le chef du DDTE, cette offre a fait et fait l'objet d'une attention particulière du Canton et des CFF par la mise sur pied d'une desserte de substitution par bus au quart d'heure entre La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel, de gare à gare, et à la demi-heure pour le Val-de-Ruz. Nous avons pu lire aussi que des alternatives sont à l'étude pour fluidifier le trafic, notamment aux heures de pointe, afin que les bus puissent dans toute la mesure du possible tenir l'horaire, ce que nous soutenons pleinement.

Le groupe socialiste, soucieux de cette situation complexe à gérer mais inévitable, a accueilli la recommandation PVS avec intérêt tout en émettant les réserves suivantes :

- Le tracé proposé à titre d'exemple - qui ne desservirait pas les gares - n'est pas ou peu connecté au réseau existant tant régional que des grandes lignes CFF du Plateau/Pied du Jura. Ce qui n'est aux yeux d'une partie de notre groupe pas judicieux.
- Le tracé appelé à être étudié revêt un caractère plus bucolique que véritablement stratégique. Si un tel tracé pourrait intéresser une clientèle les week-ends ou durant les vacances, notamment par beau temps, une partie de notre groupe s'interroge par contre sur sa pertinence en semaine. Il paraît clair qu'une large majorité des pendulaires privilégiera l'efficacité, donc le tracé le plus court. En clair, l'offre de substitution empruntant les tunnels routiers prévue à ce jour et confirmée par le représentant du Conseil d'État.
- Le coût supposé de cette nouvelle desserte, à charge intégrale du canton et des communes, paraît disproportionné pour une partie du groupe au regard de sa véritable plus-value. Dans ce sens, la priorité doit être mise sur une offre de substitution efficace et connectée au réseau existant ou sur d'éventuelles nouvelles lignes venant compléter de manière cohérente et efficace le réseau existant.

Si toute situation particulière nécessite et peut permettre l'émergence d'idées créatives et novatrices, une partie du groupe socialiste n'est pas totalement convaincue de la pertinence de mener une telle étude, notamment au regard des arguments précités.

En conclusion, le groupe socialiste oscillera entre le soutien et l'abstention à la recommandation 20.117. » •

La recommandation est refusée par 47 voix contre 42.



Recommandation du groupe libéral-radical « Mesures visant à promouvoir les métiers de la santé et à favoriser la reconversion professionnelle dans ces métiers » ([20.143](#))

Ne pouvant s'appuyer sur des démarches concrètes, cette recommandation n'est qu'un vœu pieux

Il est revenu à la députée Martine Docourt Ducommun de présenter les arguments du groupe socialiste.

« En mars dernier, notre pays entrainé dans la crise COVID-19. Comme cela a été souvent évoqué, cette crise a démontré l'importance des métiers systémiques. Souvent des professions insuffisamment valorisées, dont notre société ne peut pourtant se passer pour son fonctionnement. Des métiers qui souvent s'exercent dans des conditions difficiles, dont le groupe socialiste s'est inquiété à maintes reprises.

Il semble qu'un autre effet de cette crise est de faire tomber des tabous.

En effet, et qui l'aurait cru, le groupe PLR a finalement découvert cet état de fait pour le domaine des soins. Il a même identifié la pénurie de professionnelles et professionnels actifs dans ce domaine. Une réalité qui ne date pas de mars dernier, mais mieux vaut tard que jamais, dit-on.

Vous me pardonnerez ma surprise. C'est que je me souviens très bien, par exemple, que ce groupe nous avait carrément proposé de supprimer la CCT santé 21. Rien que ça. Une suppression pure et simple. Alors qu'il est évident qu'il n'y a pas d'attrait pour de telles professions sans de bonnes conditions de travail, garanties par une convention collective. Ceci pour l'échelon cantonal, mais le combat n'est pas plus serein à l'échelon national. Les attaques pour une plus grande flexibilisation dans le domaine de la santé ne sont pas rares. Comme exemple, je rappellerai encore le refus de soutenir l'initiative sur les soins infirmiers.

Notons aussi que pour former ou requalifier des gens, il faut suffisamment de places dans les écoles professionnelles. Là aussi, le groupe PLR ne s'est pas vraiment illustré par son soutien, plus préoccupé par des mesures d'économie que par l'investissement de moyens dans la formation.

Si je rappelle ces positions, également à l'échelon national, c'est parce qu'elles influencent les conditions de travail dans le domaine de la santé dans notre canton. Et quand je parle de conditions de travail, je ne parle bien sûr pas seulement des conditions salariales, mais également d'un accès à la formation continue, d'une politique de conciliation au sein de l'institution, d'horaires fixes et connus à l'avance ou encore de vacances et temps de



récupération en suffisance. Ces temps de repos qui sont toutefois encore attaqués par les représentants du néolibéralisme.

Alors, avant de travailler sur la reconversion professionnelle vers ce domaine, travaillons sur les conditions de travail, car elles en ont besoin. Selon une étude réalisée par le syndicat Unia, « Les jeunes soignant·e·s, en particulier, ne voient aucun avenir à long terme dans cette branche et ne tiennent pas à exercer cette profession jusqu'à leur retraite. Dans l'ensemble, près de la moitié des personnes interrogées dans le secteur des soins de longue durée aspirent à changer de métier. » Pas très encourageant comme situation.

Mais je m'arrête là. Je pourrais multiplier les exemples pour illustrer qu'une recommandation ne peut avoir de sens sans mesures concrètes, sans moyens suffisants. Faute de quoi, elle ne peut être qu'un vœu pieux. Et le personnel soignant, actuel comme futur, mérite bien mieux que cela.

Alors, encore un effort, chères et chers collègues PLR, allez au bout de ce que réclame concrètement votre demande et, alors, vous pourrez envisager de compter avec notre soutien. » •

La recommandation est acceptée par 80 voix contre 10.

Recommandation du groupe libéral-radical « Marchés publics : facilitons la tâche de nos entreprises » ([20.150](#))

Une recommandation qui ne fait pas l'unanimité

C'est la députée Johanne Lebel-Calame qui a présenté la position du groupe socialiste.

« Le groupe socialiste sera partagé, je le dis d'emblée.

Nous nous posons plusieurs questions, par exemple le problème des marchés publics, est-ce vraiment une liste ou bien n'est-ce pas les critères qu'il faudrait changer ou compléter, par exemple ajouter les entreprises formatrices ? On a déjà débattu de ces questions ici, ce sera sûrement à reprendre.

Par contre, le projet trouve en partie un accueil favorable, pour différentes raisons. Déjà, c'est vrai qu'une simplification paraît une bonne façon de soutenir les entreprises locales. Ensuite, c'est une possibilité qui est déjà offerte par la loi, donc ce ne serait pas contraire à des accords intercantonaux. Et le gros avantage, c'est que ce serait fait d'entente avec les partenaires sociaux ; donc, ce n'est pas un consortium d'entreprises qui dirait « on se les répartit parmi ».



Par contre, il y a des avis vraiment contraires parce que c'est une façon de fermer le marché, finalement. Comment fait-on pour entrer dans la liste, quand la liste est-elle établie ? Et il y a quand même le risque aussi qu'une fois que la liste est faite, cela devienne une espèce de cartel, ce que l'on ne voudrait vraiment pas.

Ceux qui voteront pour la recommandation considèrent quand même qu'il faut y mettre des conditions. C'est-à-dire que c'est une liste qui ne serait pas une liste générale : « j'ai soumissionné une fois pour un marché public dans un domaine et ça m'ouvre pour d'autres sortes de travaux où je ne suis pas nécessairement compétent... » Il y a d'ailleurs des domaines très spécialisés où il est interdit par le droit fédéral de faire des listes. Et puis aussi – le Conseil d'État l'a soulevé comme un inconvénient, que ce n'est pas une liste permanente – alors justement, pour nous, ce serait une condition. Il faut quand même qu'il y ait une limite dans le temps. Une entreprise qui est conforme une année, cinq ans après... Enfin, il faudrait vraiment prévoir des cautèles pour que ce ne soit pas une autorisation ad aeternam. Et puis, il faut vraiment aussi que ce soit quelqu'un qui soit déjà passé par toutes les étapes.

L'exemple du CPLN peut amener à des votes différents. La difficulté du marché public avait été soulevée, le besoin d'aide aux entreprises pour faire la démarche a été relevé aussi, parce qu'il y avait eu des adjudications à des entreprises fribourgeoises, ce qui avait provoqué un certain mécontentement.

Par contre, voilà, est-ce que c'est la bonne solution ? On ne sait pas. Donc, le vote socialiste sera très partagé. » •

La recommandation est acceptée par 61 voix contre 35.

Recommandation du groupe socialiste « Mobilité interne pour les professionnelles et professionnels du CEFNA » ([20.157](#))

La députée Martine Docourt Ducommun a présenté la position du groupe socialiste.

De l'importance de garantir un accompagnement individuel pour les formateurs du CEFNA

« Le groupe socialiste s'est inquiété à plusieurs reprises de la fermeture du CEFNA et ceci pour plusieurs raisons.



La première raison est la perte par cette fermeture des formations en compétences de base. Une décision que le Conseil d'État argumente en raison d'une baisse significative du chômage notamment, qui a provoqué la diminution des besoins du canton de Neuchâtel dans ce domaine.

Attaché à ce que ce type de formation reste en mains publiques, le groupe socialiste avait dénoncé cette façon de faire. Et notre point de vue prend encore plus de sens avec la crise que nous vivons, qui va assurément faire augmenter le chômage. Sur ce volet, nous reviendrons quand les discussions auront lieu sur le renforcement de la formation continue dans notre canton.

La deuxième raison qui donnait des inquiétudes à notre groupe était l'avenir des professionnelles et des professionnels qui devraient être licencié-e-s par une telle décision. Certaines personnes pourront être transférées au sein des écoles professionnelles, mais pour les formatrices et formateurs en compétences de base, ce n'est pas le cas. Nous le savons, le Conseil d'État le sait, le placement de ces personnes s'avérera plus difficile.

En parallèle à cette problématique, nous apprenions récemment que le Conseil d'État avait lancé le projet Espace. Un projet dans lequel, comme nous l'apprenons par une vidéo, des formations en compétences de base seront dispensées.

Même si nous sommes bien conscientes et conscients que le cadre d'enseignement ne sera pas le même, nous demandons au Conseil d'État, par le biais de cette recommandation, de tenir ses engagements et ainsi donner une priorité aux collaboratrices et collaborateurs du CEFNA, avec l'outil de la mobilité professionnelle interne, dans le cadre du projet Espace lancé récemment par le Conseil d'État.

Il est ainsi nécessaire qu'un accompagnement individuel soit mis en place par l'intermédiaire du service des ressources humaines de l'État, ceci afin de proposer une solution à chaque formatrice et à chaque formateur touché-e, comme cela figure sur le site de l'État. » •

La recommandation est acceptée par 84 voix contre 12.

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 1^{er} juillet 2020.

Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail de la députation socialiste.